

Les visites dans l'institution sont possibles **dès le 8 avril 2021 aux conditions suivantes :**

- Toute visite doit être annoncée au secrétariat minimum 24 h. à l'avance au 032 487 55 44 du lundi au vendredi entre 9 et 16 h. en précisant l'endroit où vous désirez effectuer la visite et l'horaire
- Un résident **peut recevoir des visites deux fois par semaine maximum tout lieu confondu**, exception faite pour le parloir où il n'y a pas de limitation (hormis le respect du temps de visite et des horaires identiques à ce qui est proposé actuellement)
 - ✓ Visite en terrasse sud, maximum 40 min. pour 3 personnes + le résident (horaire à choix 13.30 h. ou 14.30 h.)
 - ✓ Visite dans la salle polyvalente, maximum 30 min. pour 4 personnes + le résident (horaire à choix 10.30 h., 14 h. ou 15 h.)
- En cas de situation spécifique ou de fin de vie, les fréquences peuvent être augmentées sans horaire strict en accord avec la Direction, mais les mesures sanitaires doivent être appliquées et respectées
- Anniversaire du résident : possibilité de partager un repas à la salle polyvalente avec 4 personnes au maximum et en respectant la distance de 1.5m lors du repas. La réservation et l'organisation doivent se faire minimum 10 jours à l'avance.

Déroulement de la visite :

- Le jour de la visite vous ne devez présenter aucun symptôme Covid-19 et n'avoir côtoyé aucune personne infectée
- Veuillez sonner à l'entrée principale et attendre qu'un membre du personnel vienne vous accueillir et vous accompagner à l'endroit de visite
- La feuille de traçabilité est à compléter intégralement lors de chaque visite
- La désinfection des mains et le port du masque sont obligatoires (matériel fourni par nos soins à l'entrée de l'institution) y compris durant toute la période de visite
- L'utilisation des WC est déconseillée mais en cas d'usage urgent, il faut le signaler au personnel soignant afin qu'il procède à une désinfection après votre passage
- A la fin de votre visite, veuillez sonner et attendre qu'un membre du personnel vous raccompagne à la sortie.

Nous allons par étape en suivant l'évolution de la pandémie dans notre région et en respectant les mesures de la Confédération, de l'OFSP et de la DSSI. Pour le moment, les résidents ne peuvent pas sortir de l'institution avec leurs proches sauf cas exceptionnel discuté au préalable avec la Direction. Nous nous réservons le droit de restreindre à nouveau l'accès au home en cas de péjoration de la situation sanitaire.

Toutes ces mesures et fréquences mises en place peuvent paraître contraignantes, mais c'est en les appliquant et respectant que nous pourrions assurer un maximum de sécurité des résidents et du personnel.

Merci pour votre confiance et cordiales salutations.